



Conseil économique et social

Distr. générale
17 juillet 2014
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des politiques de l'environnement

Vingtième session

Genève, 28-31 octobre 2014

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la vingtième session

Qui se tiendra au Palais des Nations à Genève et s'ouvrira le mardi 28 octobre 2014, à 10 heures*

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau.
3. Résultats des travaux du Bureau du Comité des politiques de l'environnement.
4. Développement durable dans la région de la Commission économique pour l'Europe.
5. Accords multilatéraux relatifs à l'environnement.
6. Surveillance et évaluation de l'environnement et établissement de rapports.
7. Activités intersectorielles:
 - a) Éducation au développement durable;
 - b) Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement;

* Des procédures d'accréditation s'appliquent aux membres de toutes les délégations participant à des réunions au Palais des Nations. Ceux-ci sont donc priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de la Commission économique pour l'Europe (CEE) (<https://www2.unece.org/uncdb/app/ext/meeting-registration?id=LMIUEW>), deux semaines au plus tard avant la réunion. Avant de se rendre à la réunion, les participants devront obtenir une plaquette d'identité auprès du Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, au portail de Pregny, 14, avenue de la Paix (voir le plan et d'autres informations pratiques à l'adresse: <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>). En cas de difficulté, téléphoner au secrétariat au +41 22 917 2682.



- c) Environnement et sécurité;
 - d) Processus européen Environnement et santé;
 - e) Construction écologique.
8. Programme d'études de la performance environnementale:
- a) Troisième étude de la performance environnementale du Monténégro;
 - b) Troisième étude de la performance environnementale de la Serbie;
 - c) Vue d'ensemble des activités.
9. Enseignements tirés de l'examen à mi-parcours des principaux résultats de la Conférence d'Astana «Un environnement pour l'Europe».
10. Huitième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe»:
- a) Actions pour l'eau d'Astana;
 - b) Pour une économie plus respectueuse de l'environnement;
 - c) Développer le système de partage des informations sur l'environnement (SEIS);
 - d) Préparation du pays hôte;
 - e) Choix des thèmes de la Conférence;
 - f) Questions d'organisation;
 - g) Ressources nécessaires.
11. Programme de travail relatif au sous-programme Environnement:
- a) Plan de performance biennale relatif au sous-programme Environnement en 2014-2015;
 - b) Critères d'attribution d'une aide financière pour la participation à des réunions et des manifestations.
12. Règlement intérieur.
13. Calendrier des réunions.
14. Questions diverses.
15. Clôture de la réunion.

II. Annotations à l'ordre du jour provisoire

1. L'activité du Comité des politiques de l'environnement est guidée par les objectifs définis dans le document relatif aux futures orientations stratégiques concernant l'environnement adopté en 2003 (CEP/2004/2) et par le plan de travail pour la réforme de la CEE adopté en 2005 (E/ECE/1434/Rev.1), ainsi que par les résultats de l'examen de la réforme de la CEE de 2005 (E/ECE/1464, annexe III, décision A (65)) achevé en 2013. En 2007, la CEE a adopté la version révisée du mandat du Comité (E/ECE/1447/Add.1) à l'issue du processus de réforme.

2. En vertu du plan de réforme du processus «Un environnement pour l'Europe» (ECE/CEP/S/152, annexe I, et Corr.1) adopté par le Comité en 2009 et entériné ultérieurement par la CEE, le Comité est l'organe chargé d'organiser les préparatifs des conférences ministérielles «Un environnement pour l'Europe».

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour

3. Après l'ouverture de la session, le Comité sera invité à adopter l'ordre du jour tel qu'il figure dans le présent document (ECE/CEP/2014/1). Le calendrier provisoire est présenté dans le document d'information n° 1¹.

2. Élection du Bureau

4. Le Comité sera invité à élire le président et les autres membres du Bureau. La liste des candidats proposés sera diffusée par courrier électronique avant la séance (document d'information n° 2).

3. Résultats des travaux du Bureau du Comité des politiques de l'environnement

5. À sa dix-neuvième session (Genève, 22-25 octobre 2013), le Comité a élu son bureau qu'il a notamment chargé: a) de préparer sa vingtième réunion; b) d'avancer dans les préparatifs de la huitième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe»; c) de contribuer au processus européen Environnement et santé; d) d'actualiser les critères d'attribution d'une aide financière pour la participation à des réunions et des manifestations; et e) de poursuivre l'élaboration du règlement intérieur du Comité. Pour s'acquitter de ces tâches, le Bureau du Comité a mené des consultations par voie électronique et s'est réuni à Lisbonne les 26 et 27 mai 2014.

6. Le Comité sera invité à examiner les résultats des travaux de son bureau, tels qu'ils sont présentés dans le document ECE/CEP/2014/3.

4. Développement durable dans la région de la Commission économique pour l'Europe

7. Le secrétariat informera le Comité des principaux faits nouveaux survenus au niveau régional en ce qui concerne le suivi de la Conférence des Nations Unies pour le développement durable (Conférence Rio+20) et le programme de développement pour l'après-2015:

- a) La contribution régionale à la deuxième réunion du Forum politique de haut niveau (New York, 30 juin-9 juillet 2014);
- b) Les préparatifs de la soixante-sixième session de la CEE (Genève, 14-16 avril 2015).

8. Le Comité souhaitera peut être examiner, si nécessaire, les informations fournies.

5. Accords multilatéraux relatifs à l'environnement

9. Le Comité sera informé des principaux résultats de la réunion informelle conjointe entre les représentants des organes directeurs des accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement et le Comité (Genève, 27 octobre 2014). Les participants ont continué d'échanger des informations sur les priorités fixées en vertu de ces accords et d'examiner les domaines qui pourraient faire l'objet d'une coopération et de synergies aussi bien entre eux, qu'avec le Comité.

¹ Il est prévu d'afficher les renseignements et les documents relatifs à cette session sur une page spéciale du site Web de la CEE (<http://www.unece.org/env/cep/2014sessionoctober.html>).

10. En outre, le Comité sera informé des progrès accomplis en vertu de chaque accord multilatéral relatif à l'environnement, et s'intéressera en particulier à la présentation des rapports nationaux, à la promotion des avantages de ces accords au-delà de la région et à leur ouverture aux autres pays du monde. À la suite d'une demande du Comité, le secrétariat a établi un rapport sur l'ouverture des accords multilatéraux relatifs à l'environnement et d'autres instruments environnementaux de la CEE aux États qui n'appartiennent pas à la région afin de faciliter le débat (ECE/CEP/2014/6). En outre, ainsi qu'en a décidé le Bureau du Comité, et suivant les conseils de celui-ci, le secrétariat a établi un document qui présente une vue d'ensemble des rapports nationaux de mise en œuvre soumis par les Parties depuis le premier cycle d'établissement de rapports, au titre de chaque accord multilatéral (ECE/CEP/2014/16).

11. Le Comité souhaitera sans doute examiner les informations communiquées.

6. Surveillance et évaluation de l'environnement et établissement de rapports

12. Le Comité sera invité à examiner les résultats de la quatorzième session du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement. (Genève, 7 et 8 novembre 2013) (voir ECE/CEP/AC.10/2013/4), ainsi que des septième et huitième sessions de l'Équipe spéciale conjointe sur les indicateurs de l'état de l'environnement (Genève, 5-7 novembre 2013 et 14 et 15 mai 2014, respectivement) (voir ECE/CEP-CES/GE.1/2013/2 et ECE/CEP-CES/GE.1/2014/2, à paraître, respectivement).

13. Le Comité sera invité à commenter l'état d'avancement des activités de ces deux organes et à adopter les directives concernant la mise au point de stratégies nationales pour utiliser la surveillance de la pollution chimique des sols comme instrument de politique environnementale dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, ainsi que dans les pays d'Europe du Sud-Est intéressés. Ces directives (ECE/CEP/2014/14) ont été établies par le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement. Le Comité sera invité aussi à envisager la prorogation des mandats du Groupe de travail (ECE/CEP/2014/11) et de l'Équipe spéciale (ECE/CEP/2014/12).

7. Activités transsectorielles

a) Éducation au développement durable

14. Le Comité sera informé des principaux résultats de la neuvième réunion du Comité directeur de la CEE sur l'éducation au développement durable (Genève, 3 et 4 avril 2014) (voir ECE/CEP/AC.13/2014/2)².

15. Le Comité souhaitera sans doute examiner, selon que de besoin, les informations fournies.

b) Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement

16. Les résultats principaux de la onzième session du Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement seront portés à la connaissance du Comité (Genève, 27-29 novembre 2013) (voir ECE/AC.21/SC/2013/6-UDCE1206040/1.9/SC11/6) et de la quatrième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement (Paris, 14-16 avril 2014) (voir ECE/AC.21/2014/2-EUDCE1408105/1.6/4HLM/2)³.

² Les documents de réunion et matériels pour les réunions du Comité directeur sur l'éducation au développement durable sont disponibles en ligne à l'adresse: <http://www.unece.org/env/esd.html>.

³ Les documents et matériels pour les réunions du PPE-TSE sont disponibles en ligne à l'adresse: <http://www.unece.org/thepep/en/welcome.html>.

17. Le Comité souhaitera peut-être examiner les informations fournies.

c) Environnement et sécurité

18. Le Comité sera informé des contributions permanentes de la CEE à l'Initiative sur l'environnement et la sécurité (document d'information n° 3).

19. Le Comité souhaitera peut-être examiner les informations fournies.

d) Processus européen Environnement et santé

20. Suite à la décision prise par le Comité à sa dernière session, une table ronde sur le processus européen Environnement et santé sera organisée avec la participation des Présidents du Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé ou de leurs suppléants, et des Présidents de l'Équipe spéciale du PPE-TSE. Le Comité sera informé des activités pertinentes au titre du processus, et en particulier des principaux résultats des travaux du Conseil ministériel ainsi que de l'Équipe spéciale⁴. Le débat permettra d'identifier les questions qui présentent un intérêt commun afin d'unir les efforts et de renforcer les synergies. En outre, le Comité sera informé des principaux résultats d'une réunion conjointe de son bureau et des suppléants du Conseil ministériel, qui a eu lieu à Lisbonne le 27 mai 2014.

21. Conformément à une demande du Comité à sa dernière session, le 1^{er} juillet 2014 le secrétariat a envoyé des lettres officielles aux 53 États membres de la CEE qui sont aussi membres du Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS/Europe) dans lesquelles il a invité les ministres de l'environnement à faire savoir au secrétariat s'ils souhaitent siéger au Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé (2015-2016). En consultation avec le Bureau, le secrétariat examinera toutes les candidatures reçues et informera le Comité des candidats sélectionnés en temps voulu avant sa vingtième session.

22. Le Comité sera invité à nommer quatre membres du secteur de l'environnement pour 2015-2016. En outre, il voudra peut-être donner des avis au Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé et à l'Équipe spéciale pour la mise en œuvre du processus européen Environnement et santé.

e) Construction écologique

23. À sa session extraordinaire tenue en mai 2011, le Comité a décidé de participer à une équipe spéciale sur la construction écologique qui serait composée d'experts du Comité des forêts et l'industrie forestière (anciennement dénommé Comité du bois), du Comité du logement et de l'aménagement du territoire, du Comité des politiques de l'environnement, du Comité de l'énergie durable, ainsi que des organisations partenaires. En octobre 2013, le Comité des politiques de l'environnement a été informé des éléments nouveaux dans le domaine de la construction écologique, notamment du retard pris dans la création d'une équipe spéciale en raison de l'achèvement de la réforme de la CEE de 2005.

24. Parallèlement, les travaux concernant la construction écologique, notamment dans le contexte d'une économie plus respectueuse de l'environnement, ont bien progressé. Le Comité sera tenu au courant des faits nouveaux dans ce domaine.

⁴ On trouvera les informations et documents relatifs aux travaux du Conseil à l'adresse suivante: <http://www.euro.who.int/en/what-we-do/health-topics/environment-and-health/european-process-on-environment-and-health/governance/european-environment-and-health-ministerial-board-ehmb>.

8. Programme d'études de la performance environnementale

a) Troisième étude de la performance environnementale du Monténégro

25. Le Comité procédera à l'examen collégial de la performance environnementale du Monténégro. Il sera invité à terminer l'examen en entérinant les recommandations acceptées par le Groupe d'experts des études de performance environnementale à sa réunion du 30 septembre au 3 octobre 2014 à Genève (document d'information n° 4).

b) Troisième étude de la performance environnementale de la Serbie

26. Le Comité procédera à l'examen collégial de la performance environnementale de la Serbie. Il sera invité à conclure cet examen en adoptant les recommandations formulées par le Groupe d'experts des études de performance environnementale à la réunion qu'il tiendra à Genève du 30 septembre au 3 octobre 2014 (note d'information n° 5).

c) Vue d'ensemble des activités

27. Le Comité sera informé d'autres activités menées récemment et des activités prévues au titre du Programme d'études de la performance environnementale.

28. Le Comité sera invité à examiner les informations fournies, ainsi qu'à envisager de proroger le mandat du Groupe d'experts des études de la performance environnementale (ECE/CEP/2014/13).

9. Enseignements tirés de l'examen à mi-parcours des principaux résultats de la Conférence d'Astana «Un environnement pour l'Europe»

29. Le Comité sera invité à examiner les enseignements tirés de l'examen à mi-parcours des principaux résultats de la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Astana, 21-23 septembre 2011), qui a été organisée pendant la dix-neuvième session en octobre 2013. Le débat permettra de planifier les futurs examens à mi-parcours du point de vue des questions de fond et d'organisation. Suite à une demande du Comité, le Bureau de celui-ci et le secrétariat ont établi une brève évaluation de l'examen à mi-parcours afin de faciliter la discussion (ECE/CEP/2014/10)

10. Huitième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe»

a) Actions pour l'eau d'Astana

30. À sa dernière session, le Comité a demandé qu'un rapport intérimaire sur les Actions pour l'eau d'Astana soit établi pour sa réunion en 2015 ou 2016 (le rapport pourrait aussi être examiné à la prochaine Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe», le cas échéant) et a prié le secrétariat de diffuser les engagements au titre des Actions pour l'eau et les résultats, soit dans une brochure, soit sur le site Web de la CEE.

31. Le Comité sera invité à examiner les Actions pour l'eau en ligne ainsi que le calendrier (2015 ou 2016) en vue d'établir un deuxième rapport intermédiaire sur le sujet. Le Bureau du Comité a recommandé de faire rapport sur les AWA à la session extraordinaire du Comité en février 2016 puis à la prochaine Conférence «Un environnement pour l'Europe».

b) Pour une économie plus respectueuse de l'environnement

32. Les ministres réunis à Astana ont décidé de jouer un rôle de premier plan dans le passage à une économie verte et d'apporter une contribution importante aux débats sur l'économie verte dans le contexte du développement durable et de la réduction de la pauvreté lors de la Conférence Rio+20. Ils ont invité la CEE à contribuer, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et les autres organisations internationales concernées, à l'élaboration des conclusions de la Conférence sur l'économie verte.

33. Les ministres ont accueilli avec satisfaction et appuyé, selon qu'il convenait, l'Initiative et le Programme de partenariat pour une «passerelle verte», et encouragé leur développement. Ils ont invité les gouvernements intéressés, les institutions financières internationales, le secteur privé et d'autres parties prenantes à se joindre à ce programme pour promouvoir un avenir écologiquement viable, équitable et prospère dans les régions de l'Europe et de l'Asie et du Pacifique.

34. Durant l'examen à mi-parcours d'«Un environnement pour l'Europe», le Comité a examiné les progrès accomplis en vue d'instaurer une économie plus respectueuse de l'environnement dans la région, en se fondant sur une table ronde et un rapport de fond établi par la CEE et le PNUE, en consultation avec les partenaires. Le rapport indiquait que de nombreuses organisations avaient entrepris une large gamme d'activités afin de rendre les économies de la région plus respectueuses de l'environnement. Le Kazakhstan et ses partenaires s'employaient à étoffer le Programme de partenariat pour une «passerelle verte».

35. À l'issue d'une décision prise par le Comité, le secrétariat a établi conjointement avec le PNUE et d'autres partenaires un rapport actualisé sur les progrès accomplis et les perspectives en matière d'écologisation de l'économie dans la région européenne, notamment les priorités et les modalités et options envisageables (ECE/CEP/2014/5). Ce rapport vise à faciliter l'examen du Comité sur cette question.

36. Le Comité sera invité à examiner la question d'une économie plus respectueuse de l'environnement dans la région, y compris les autres mesures nécessaires pour progresser dans cette voie.

c) Développer le Système de partage des informations sur l'environnement (SEIS)

37. À la Conférence d'Astana, les ministres ont décidé d'établir une procédure d'évaluation périodique de l'environnement et de développer le Système de partage des informations sur l'environnement (SEIS) dans l'ensemble de la région afin de suivre l'évolution de l'environnement paneuropéen. Ces deux décisions devraient bénéficier de nombreux processus, tels que les accords multilatéraux sur l'environnement; elles contribueront à renforcer les capacités des pays d'Europe orientale et d'Europe du Sud-Est, du Caucase et de l'Asie centrale à surveiller et évaluer la qualité de leur environnement.

38. Afin de faciliter l'élaboration du Système de partage des informations sur l'environnement (SEIS) y compris en soutenant les travaux du Comité sur le plan politique et ceux du Groupe spécial de la supervision et de l'évaluation environnementales sur le plan technique, le Comité a décidé d'établir un mécanisme de coordination sous la forme d'un groupe des «Amis du SEIS» et a approuvé le mandat de ce groupe. Par la suite, le Comité exécutif de la CEE a officiellement approuvé la création du groupe des «Amis du SEIS», son mandat, ses attributions et ses besoins financiers (voir le document ECE/EX/11)⁵.

⁵ Disponible à l'adresse: <http://www.unece.org/commission/excom/welcome.html>.

39. Conformément à son mandat, le groupe des «Amis du SEIS» s'est réuni à Genève le 12 mai 2014 pour définir des objectifs des indicateurs de performance en vue de l'élaboration du SEIS⁶. Il a procédé à un échange de vues sur l'organisation d'une procédure d'évaluation régulière, en tenant compte des avantages du SEIS, et a adopté un plan de travail pour 2014-2015. Un résumé des travaux du groupe est présenté dans le rapport de la première réunion (ECE/CEP/2014/7).

40. Le Comité sera invité à examiner et approuver les objectifs et les indicateurs de performance pour le SEIS, et à décider des modalités de suivi des progrès (ECE/CEP/2014/8), ainsi qu'à fournir des conseils au groupe des «Amis du SEIS» pour les travaux qu'il prévoit en 2015.

d) Préparation du pays hôte

41. Le représentant de la Géorgie sera invité à informer le Comité des préparatifs en vue de la huitième Conférence ministérielle en 2016.

42. Le Comité sera invité à examiner les informations fournies, selon qu'il convient, notamment quant au lieu et à la date proposés pour la Conférence.

e) Choix des thèmes de la Conférence

43. En vertu du plan de réforme de la CEE, au plus tard dix-huit mois avant la Conférence, le Comité des politiques de l'environnement choisira, à sa session ordinaire, un maximum de deux thèmes et discutera des grandes lignes de l'ordre du jour de la Conférence. Pour décider des thèmes à choisir, il faudra prendre en considération les évaluations et les rapports statistiques disponibles concernant l'environnement. En outre, il conviendra de tenir compte des conclusions de l'examen à mi-parcours du processus «Un environnement pour l'Europe» lors de la préparation de la prochaine Conférence.

44. À la dernière réunion du Comité, les délégations ont envisagé plusieurs thèmes qui pourraient être retenus pour la huitième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe»: accord multilatéraux sur l'environnement; eau; éducation au développement durable; SEIS; consommation et production durables; transports, santé et environnement, et environnement et santé.

45. Le Comité sera invité à examiner les priorités environnementales communes à la région de la CEE, pour décider de deux thèmes au maximum pour la Conférence. Afin de faciliter le débat, le Bureau du Comité, avec le concours du secrétariat, a établi une proposition actualisée du cadre pour la Conférence, qui tient compte des observations faites par les délégations à la dernière réunion, et des recommandations du Bureau du Comité (ECE/CEP/2014/9).

46. Le Bureau du Comité a recommandé les deux thèmes suivants comme cadre général pour la Conférence: a) rendre l'économie plus respectueuse de l'environnement dans la région paneuropéenne conformément au cadre de développement pour l'après-2015, y compris aux objectifs de développement durable; et b) améliorer la qualité de l'air pour un environnement plus sain et une meilleure santé.

f) Questions d'organisation

47. Le Comité sera invité à examiner en vue de l'entériner le document concernant l'organisation de la huitième Conférence ministérielle, établi par le secrétariat suivant la recommandation du Bureau du Comité afin d'aider à préparer la Conférence (ECE/CEP/2014/15).

⁶ Les documents de la réunion du groupe des «Amis du SEIS» peuvent être consultés à l'adresse: <http://www.unece.org/env/cep/friendsofseis2014sessionmay.html>.

g) Ressources nécessaires

48. Conformément au plan de réforme pour les préparatifs de la Conférence «Un environnement pour l'Europe» et la conférence proprement dite, la CEE devra continuer à fournir les ressources financières extrabudgétaires nécessaires en complément des ressources du budget de base de l'ONU.

49. Le Comité sera invité à déterminer les ressources nécessaires pour le processus préparatoire et la Conférence proprement dite (document d'information n° 6), ainsi que les moyens de préparer celle-ci avec souplesse et efficacité. Les pays et les organisations intéressés pourront indiquer au cours de la session les contributions qu'ils envisagent de fournir en vue de préparer la Conférence.

11. Programme de travail du sous-programme Environnement**a) Plan de performance biennale relatif au sous-programme Environnement en 2014-2015**

50. En juin 2014, l'évaluation de la performance biennale fondée sur les regroupements, appelée rapport sur l'évaluation biennale, est devenue facultative pour les sous-programmes de la CEE, en vertu d'une nouvelle politique d'évaluation. Le Comité est donc invité à décider s'il souhaite ou non poursuivre l'évaluation de la performance biennale du sous-programme Environnement.

51. Si le Comité décide de ne plus évaluer la performance biennale, il sera invité à annuler le plan d'évaluation biennale du sous-programme Environnement pour 2014-2015 (ECE/CEP/2013/4), approuvé par le Comité à sa session de 2013.

52. Si le Comité décide de poursuivre l'évaluation de performance biennale, il sera invité à approuver le plan de performance biennale relatif au sous-programme Environnement pour 2014-2015 (ECE/CEP/2014/4), qui contient les amendements suivants au document ECE/CEP/2013/4 qui a été adopté en 2013:

a) Le nouveau titre du document est «Plan de performance biennale du sous-programme Environnement pour 2014-2015»;

b) Il comprend deux indicateurs de succès supplémentaires au titre du groupement relatif à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Convention d'Espoo). Les indicateurs ont été proposés par la Lituanie (au nom des États membres de l'UE) à la dernière session du Comité, afin de mesurer:

i) Le nombre de Parties qui ont ratifié, approuvé ou accepté la Convention d'Espoo;

ii) Le nombre de Parties qui ont ratifié, approuvé ou accepté les deux amendements à la Convention d'Espoo.

b) Critères d'attribution d'une aide financière pour la participation à des réunions et des manifestations

53. Conformément aux recommandations concernant les critères d'attribution d'une aide financière pour la participation à des réunions et des manifestations, approuvées par le Comité à sa dernière session (ECE/CEP/2013/20, par. 20 et 21), le Bureau du Comité, avec le concours du secrétariat, a envisagé d'actualiser ces critères. Au moment de la réunion du Bureau du Comité de mai 2014, le produit intérieur brut (PIB) par habitant pour les pays de la CEE à économie en transition était disponible pour 2012.

54. Le Bureau du Comité a recommandé de conserver les critères adoptés par le Comité à sa dix-neuvième session en octobre 2013 (fondés sur le PIB par habitant de 2012), à moins que le PIB par habitant pour 2013 ne soit publié d'ici à la mi-septembre 2014. Si les données de 2013 sont publiées en temps voulu pour la vingtième session du Comité, les critères seront révisés par le secrétariat à la mi-septembre.

55. Le Comité envisagera peut-être de mettre à jour les critères d'attribution d'une aide financière (document d'information n° 7) à la lumière de la recommandation formulée par le Bureau.

12. Règlement intérieur

56. À la suite d'une demande du Comité, le Bureau du comité, avec le concours du secrétariat, a révisé le projet de règlement intérieur du Comité (ECE/CEP/2014/L.1).

57. Le Comité sera invité à envisager d'adopter le projet de règlement intérieur.

13. Calendrier des réunions

58. Conformément au calendrier des réunions du Comité approuvé pour 2014-2016, la vingt et unième session annuelle du Comité devrait avoir lieu à Genève, du 27 au 30 octobre 2015. Le Bureau du Comité a examiné le calendrier des réunions et l'a mis au point comme indiqué dans le document d'information n° 8. En 2015, le Bureau du Comité tiendra une réunion d'une journée le 26 mai afin de préparer la session, ainsi qu'une brève réunion l'après-midi du 26 octobre, juste avant la vingt et unième session du Comité.

59. Le Comité sera invité à arrêter la date de sa prochaine réunion, en ayant également présent à l'esprit les préparatifs de la prochaine Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe».

14. Questions diverses

60. Le Comité sera invité à examiner toute autre question qui pourra être portée à son attention. Il est recommandé aux délégations désireuses de soulever des questions au titre de ce point de l'ordre du jour d'en informer le secrétariat dans les meilleurs délais.

15. Clôture de la réunion

61. Le Président, avec le concours du secrétariat, récapitulera les conclusions et décisions adoptées par le Comité et prononcera la clôture de la réunion. Le rapport de la session et la liste des participants seront établis par le secrétariat en concertation avec le Bureau et distribués au Comité après la session. Ces documents seront affichés sur le site Web de la CEE⁷.

⁷ <http://www.unece.org/env/cep/2014sessionoctober.html>.